

Lettre d'Emmanuelle Pierre-Marie
Maire du 12^e arrondissement



Déplacement de campements d'usager·ères de drogues sur la ZAC Bercy-Charenton : la préfecture de Police doit revenir sur son annonce indigne

Chères habitantes, chers habitants,

Tout comme vous, l'équipe municipale du 12^e et moi-même avons appris par voie de presse, ce mardi 25 janvier 2022, le projet de la Préfecture de Police – rattachée au ministère de l'Intérieur – de procéder au déplacement forcé d'usagères et d'usagers de crack, actuellement porte de la Villette, vers le site de la ZAC Bercy-Charenton.

Cette décision a été annoncée sans l'accord de la Mairie du 12^e arrondissement, sans aucune concertation avec la Ville de Paris, les communes limitrophes, la Préfecture de Région, l'Agence régionale de Santé d'Île-de-France, les riverain·es concerné·es et les associations spécialisées.

En aucune manière, l'équipe municipale n'a été informée et associée à ce projet.

Vous avez été nombreuses et nombreux à me faire part de votre inquiétude et de votre indignation face à cette décision unilatérale et solitaire de la Préfecture de Police et je partage ces sentiments.

Nous ne tolérerons pas que les habitantes et habitants du 12^e arrondissement soient pénalisé·es par une politique aveugle et brutale et nous tenons à vous assurer de notre engagement à vos côtés.

Le secteur considéré présente en outre de nombreuses contraintes qui le rendent tout à fait inadapté à une prise en charge humaine de ces publics. De plus, cette installation, si elle venait à se confirmer, risquerait de fragiliser un quartier accueillant déjà plusieurs structures de solidarité et viendrait empêcher le développement des projets d'occupation transitoire, à forte dimension sociale, qui doivent prochainement y voir le jour.

Déplacer la détresse humaine la plus profonde de lieu en lieu, quels que soient les sites concernés, n'a jamais constitué et ne constituera jamais une politique de santé publique à la hauteur des enjeux sanitaires et des enjeux sociaux à prendre en compte.

Seule la mise en place d'une véritable politique de réduction des risques, articulant de multiples solutions d'hébergement, de prise en charge médicale, de prise en charge sociale à une échelle métropolitaine et relevant de la responsabilité de l'État, serait de nature à répondre à cette problématique à la hauteur des besoins. Elle ne pourrait être mise en œuvre qu'en concertation avec les élu-es et les acteurs locaux.

Dès l'annonce de la Préfecture de Police, j'ai réagi au cours de la séance du **Conseil d'arrondissement ce mardi 25 janvier** ainsi que par un **courrier co-signé avec la Ville de Charenton-le-Pont** adressé au Préfet de Police. Une réunion d'urgence a été demandée par la Ville de Paris et se tiendra prochainement. **L'équipe municipale du 12^e arrondissement, en lien avec l'Hôtel de Ville de Paris, les arrondissements et les communes limitrophes, se mobilise pleinement** afin que le Préfet renonce à ce projet et pour que l'État assume ses responsabilités.

S'il appartient à l'État de communiquer sur la suite qu'il donnera à son propre projet, la Mairie du 12^e arrondissement attachera une grande importance à la bonne information des riverain-es. Nous tiendrons donc informé-es régulièrement les habitantes et les habitants du 12^e arrondissement de la tenue et du résultat des échanges de la municipalité avec la Préfecture.

Soyez assuré-es, chères habitantes, chers habitants, de notre plein soutien et de notre engagement à vos côtés.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre-Marie', with a large, stylized initial 'P' and a horizontal line underneath.

Emmanuelle Pierre-Marie
Maire du 12^e arrondissement